



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027-2028-2029

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné M. Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Liguori, que le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière pour l'exercice 2027 a été déposé au bureau de la Municipalité sous format électronique le 14 septembre 2026. Il s'agit du premier exercice financier de ce rôle.

Toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec)
J0K 2T0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Montcalm selon l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Liguori, le 16 septembre 2026.

Benoît Grimard, directeur général
et greffier-trésorier